

Point d'avancement sur la création de l'Etablissement Public Territorial du Bassin (EPTB) de l'III

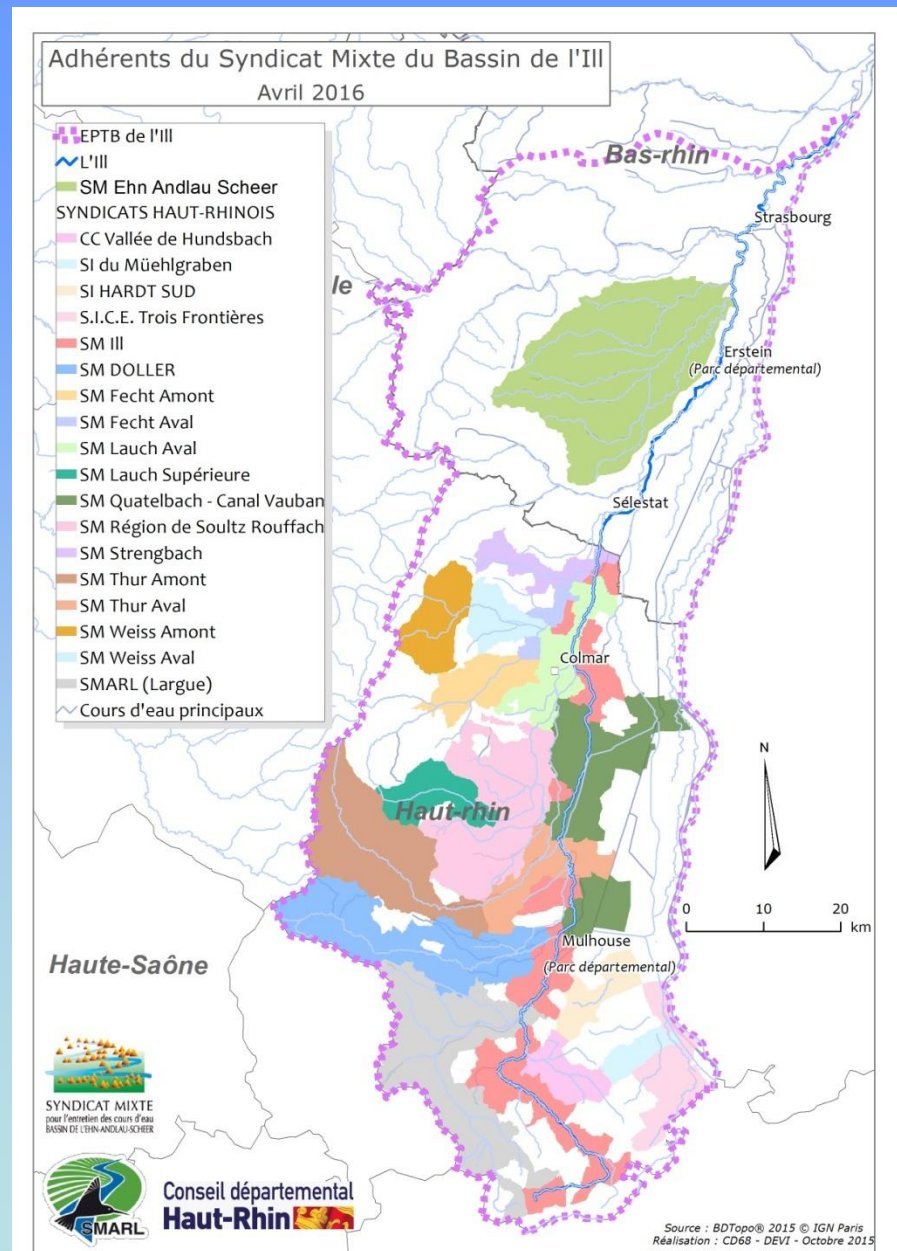
2 mai 2016, PONT A MOUSSON

Alain GRAPPE, Vice-président du Conseil Départemental du Haut-Rhin



1. Création du Syndicat Mixte du Bassin de l'III, futur EPTB de l'III

- 16 Syndicats de Rivières du bassin de l'III ont décidé de créer le Syndicat Mixte du Bassin de l'III (71% du BV, 56% population)
- Le Syndicat Mixte du Bassin de l'III a vocation à accueillir tous les gestionnaires de cours d'eau, canaux et barrages du bassin de l'III :
 - ✓ Région
 - ✓ Départements 67 et 68
 - ✓ Syndicats de Rivières, SDEA
 - ✓ Communautés de Communes
 - ✓ EuroMétropole de Strasbourg
- L'objectif est de couvrir le bassin versant complet de l'III, soit 5 600 km² regroupant 1 540 000 habitants dont :
 - 780 000 dans le Bas-Rhin (51%) dont 475 000 dans l'EuroMétropole
 - 760 000 dans le Haut-Rhin (49%)
- Le Syndicat Mixte du Bassin de l'III demandera la labellisation EPTB de l'III

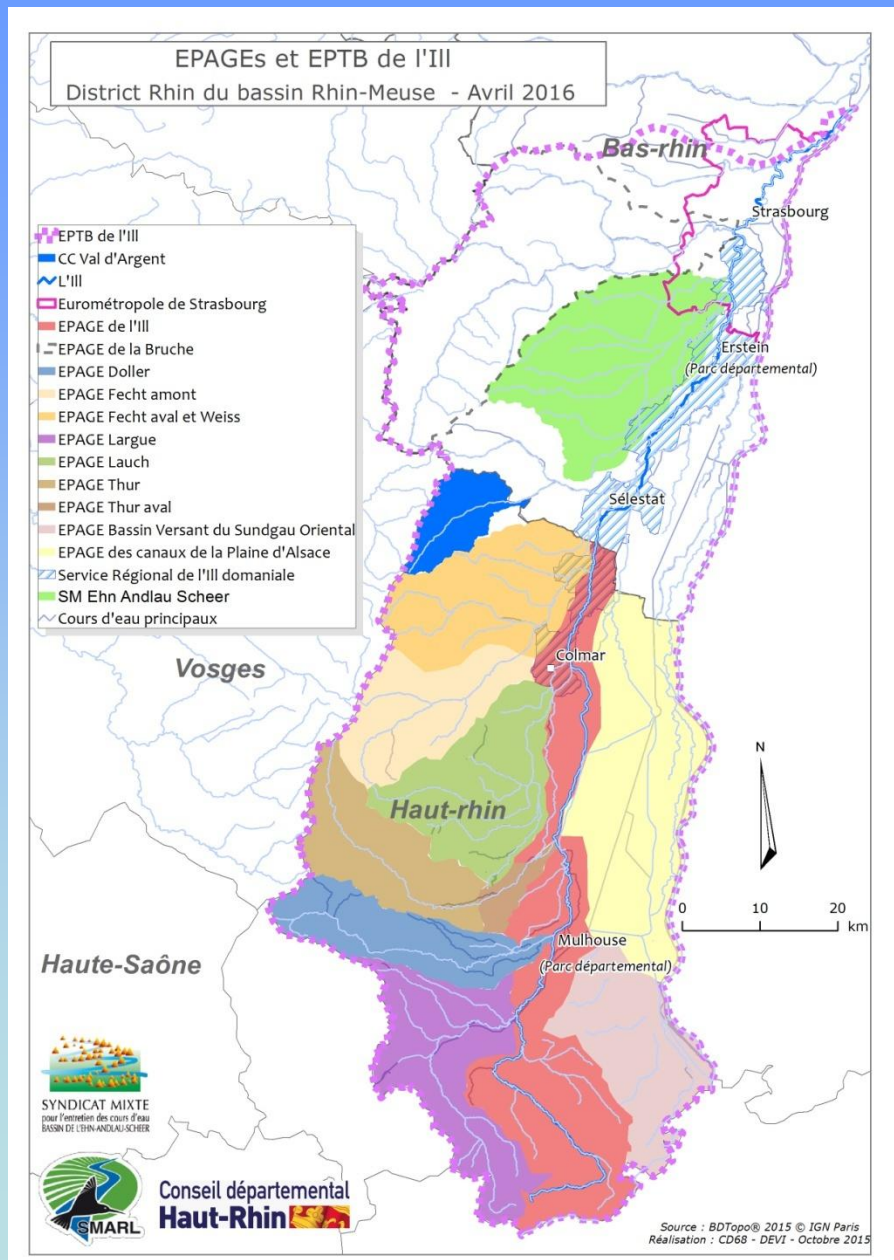


2. L'évolution des Syndicats Mixtes de Rivières en EPAGE

- Les Syndicats Mixtes de Rivières existants ont décidé de se transformer en EPAGE → passage en Comité de Bassin prochainement pour la Largue et le Bassin Ehn Andlau Scheer
- Les EPAGEs du Haut-Rhin auront pour membres :
 - ✓ Les Communautés de Communes et d'Agglomération pour la GEMAPI
 - ✓ Les Communes et le Département pour les ouvrages existants et gestion du ruissellement
- L'EPAGE Ehn Andlau Scheer gardera pour membres les Communautés de Communes et l'Eurométropole
- La Région ACAL continuera d'être compétente sur l'III Domaniale (aval de Colmar)
- Budget prévisionnel global connu : 7,5 M € TTC



- Région Alsace
- EPAGE Ehn Andlau Scheer
- CD68
- EPAGEs 68



3. La répartition des rôles entre EPAGEs et EPTB

- Les EPAGE seront des Syndicats Mixtes ouverts qui **maîtrisent leurs budgets de fonctionnement** et leurs programmes de travaux, avec **une solidarité de bassin versant** inscrite dans leurs statuts :
 - ✓ gestion des **inondations**, des **digues** et de tous les autres **ouvrages existants** (seuils, murs...)
 - ✓ entretien des **berges**, restauration des **milieux aquatiques** et des **continuités écologiques**
- Le Syndicat Mixte du Bassin de l'III (EPTB) sera une **fédération des EPAGE** qui permettra :
 - ✓ la **coordination** de leurs actions sur les inondations (SLGRI) et les milieux aquatiques (PAOT)
 - ✓ la **maîtrise d'ouvrage d'études et de travaux** d'intérêt commun pour tous les membres
 - *Prévision des débits* pour gérer les crues et les étiages
 - Développement de nouvelles capacités de rétention *des crues* dans le bassin versant
 - Gestion de *données géographiques* (SIG) et bilans de qualité des milieux aquatiques
 - ✓ la **mutualisation** de leurs moyens pour apporter aux EPAGE un **appui technique à la carte**
 - *Assistance technique* dans le domaine de l'eau (services de base = **0,07 €/hab/an**)
 - *Ingénierie complète* pour la maîtrise d'œuvre des programmes de travaux (**0,21 €/hab/an**)
 - *Exploitation des ouvrages hydrauliques* par une équipe agréée (**0,05 €/hab/an**)
 - *Animation* de démarches de planification comme les SAGE et les PAPI (**0,07 €/hab/an**)

4. Projet de statuts du Syndicat Mixte du Bassin de l'III

Forme : Syndicat Mixte ouvert « à la carte »

Adhésion : sur simple demande d'une collectivité compétente dans le bassin versant de l'III

Retrait : sur simple demande du membre, sans condition de majorité, après un engagement de deux ans

Comité Syndical : composé de 2 Collèges:

1. Collège des Groupements de Collectivités = 60 % des sièges :

1 délégué titulaire par tranche de 50 000 habitants entamée

2. Collège des Collectivités Territoriales = 40 % des sièges

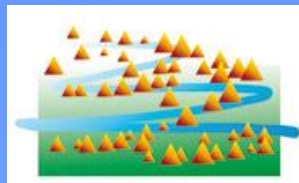
Nombre de délégués proportionnel à la population dans le bassin versant de l'III

Simulation :

- ✓ Collège des Groupements de Collectivités (EPAGE, EPCI, SDEA, Eurométropole) : 30 délégués
- ✓ Région Alsace Champagne Ardenne Lorraine : 10 délégués
- ✓ Conseil Départemental du Bas-Rhin : 5 délégués
- ✓ Conseil Départemental du Haut-Rhin : 5 délégués

5. Un intense travail d'information et de concertation à poursuivre

- **13 réunions de présentation aux Communautés de Communes et d'Agglomération du Haut-Rhin :**
 - ✓ Avis très favorable de tous les élus rencontrés
- **11 réunions de présentation aux Collectivités du Bas-Rhin et à la Région :**
 - ✓ Pas d'opposition au projet d'EPTB de l'III
- **16 réunions avec les Syndicats de Rivières en février et mars 2016**
 - ✓ Délibérations pour l'adhésion au Syndicat Mixte du Bassin de l'III, futur EPTB de l'III
- **2 réunions d'échange au niveau national**
 - ✓ Association des gestionnaires de digues France Dignes
 - ✓ Groupe de Travail Grand Cycle de l'Eau de la FNCCR (animé par Maryvonne BUCHERT)
- **2 réunions à venir**
 - ✓ Rencontre avec Robert HERRMANN et Vincent DEBES pour l'Euro Métropole de Strasbourg via Pôle Métropolitain Strasbourg / Mulhouse
 - ✓ Rencontre avec Laurent FURST, Député Maire de MOLSHEIM, porte parole du futur EPAGE de la Bruche



Point d'avancement sur la création de l'Etablissement Public Territorial du Bassin (EPTB) de l'III

Merci pour votre attention

